

Vous êtes détenteur d'une arme ?

Vous devez créer votre compte personnel sur le SIA

Chasseurs détenteurs d'une validation du permis de chasser de l'année en cours	Depuis le 8 février 2022 Possibilité de générer une carte européenne d'armes à feu à partir de juin 2023
Détenteurs d'armes héritées ou trouvées	Depuis le 25 novembre 2022
Anciens chasseurs, licenciés et anciens licenciés des fédérations (tir, ball-trap et ski-biathlon) Associations (de chasse, tir, ball-trap, ski-biathlon)	A partir de septembre 2023
Métiers (musées, polices municipales, OFB, ONF, musées, forains, convoyeurs de fonds) ; Collectionneurs ; Détenteurs mineurs ; Lieutenants de louveterie	A partir de janvier 2024

Comment créer mon compte personnel ?

En vous connectant sur le site internet du SIA : <https://sia.detenteurs.interieur.gouv.fr> et en numérisant au préalable vos : pièce d'identité ; permis de chasser ; validation du permis de chasser de l'année en cours et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Où trouver les informations utiles ?

Sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante : <https://www.haute-savoie.gouv.fr/Demarches-administratives/Activites-reglementees/Securite/Armes#!/Particuliers/page/N287>

Vous pourrez notamment consulter :

- ✓ Le guide dédié aux utilisateurs ou la foire aux questions (FAQ) ;
- ✓ La liste des pièces indispensables à la création de votre compte ;
- ✓ Toutes les informations utiles relatives au SIA.

Qui contacter en cas de difficultés ?

- ✓ Directement auprès de votre club de tir, association de chasse ou armurier ;
- ✓ Dans les points d'accueil numériques de la préfecture à Annecy et de la sous-préfecture de Thonon-les-Bains, ainsi que dans les Maisons France Service du département, où vous pourrez vous faire aider en cas de difficulté de création de compte liée à l'absence de matériel informatique, de connexion internet ou d'habitude d'usage de l'outil numérique.
- ✓ À l'occasion des permanences téléphoniques du pôle armes de la préfecture, les mardis et jeudis de 9h00 à 11h00 – 04.50.33.60.00 – également joignable par courriel à l'adresse suivante : pref-74-sia@haute-savoie.gouv.fr.



Détenteurs d'armes héritées et chasseurs : je dois créer mon compte personnel sur le SIA avant le 1^{er} juillet 2023, sinon je devrai me dessaisir de mes armes.

Vous êtes détenteur d'une arme ?

Vous devez créer votre compte personnel sur le SIA

Chasseurs détenteurs d'une validation du permis de chasser de l'année en cours	Depuis le 8 février 2022 Possibilité de générer une carte européenne d'armes à feu à partir de juin 2023
Détenteurs d'armes héritées ou trouvées	Depuis le 25 novembre 2022
Anciens chasseurs, licenciés et anciens licenciés des fédérations (tir, ball-trap et ski-biathlon) Associations (de chasse, tir, ball-trap, ski-biathlon)	A partir de septembre 2023
Métiers (musées, polices municipales, OFB, ONF, musées, forains, convoyeurs de fonds) ; Collectionneurs ; Détenteurs mineurs ; Lieutenants de louveterie	A partir de janvier 2024

Comment créer mon compte personnel ?

En vous connectant sur le site internet du SIA : <https://sia.detenteurs.interieur.gouv.fr> et en numérisant au préalable vos : pièce d'identité ; permis de chasser ; validation du permis de chasser de l'année en cours et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Où trouver les informations utiles ?

Sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante : <https://www.haute-savoie.gouv.fr/Demarches-administratives/Activites-reglementees/Securite/Armes#!/Particuliers/page/N287>

Vous pourrez notamment consulter :

- ✓ Le guide dédié aux utilisateurs ou la foire aux questions (FAQ) ;
- ✓ La liste des pièces indispensables à la création de votre compte ;
- ✓ Toutes les informations utiles relatives au SIA.

Qui contacter en cas de difficultés ?

- ✓ Directement auprès de votre club de tir, association de chasse ou armurier ;
- ✓ Dans les points d'accueil numériques de la préfecture à Annecy et de la sous-préfecture de Thonon-les-Bains, ainsi que dans les Maisons France Service du département, où vous pourrez vous faire aider en cas de difficulté de création de compte liée à l'absence de matériel informatique, de connexion internet ou d'habitude d'usage de l'outil numérique.
- ✓ À l'occasion des permanences téléphoniques du pôle armes de la préfecture, les mardis et jeudis de 9h00 à 11h00 – 04.50.33.60.00 – également joignable par courriel à l'adresse suivante : pref-74-sia@haute-savoie.gouv.fr.



Détenteurs d'armes héritées et chasseurs : je dois créer mon compte personnel sur le SIA avant le 1^{er} juillet 2023, sinon je devrai me dessaisir de mes armes.